

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de MONTMORENCY  
Commune de MONTMORENCY  
CDV/CT

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°077.2025  
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE  
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

**16 RUE DE L'ERMITAGE**

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise TERCA 3 à 5 rue Lavoisier - 77400 LAGNY-SUR-MARNE pour le compte D'ENEDIS,

**CONSIDÉRANT** que les travaux de création d'un branchement électrique sur voirie ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

**A R R Ê T E**

**Du lundi 31 mars au mardi 29 avril 2025**

**16 RUE DE L'ERMITAGE**

**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire.

Les travaux s'effectueront en alternat manuel ou par feux tricolores à décompte et en demi-chaussée.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements.

Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autres revêtements de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.  
Un cheminement piétons sécurisé sera matérialisé et entretenu par l'entreprise.  
La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

**Article 3 :**

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

**Article 4 :**

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise TERCA 3 à 5 rue Lavoisier-77400 LAGNY-SUR-MARNE pour le compte D'ENEDIS,

**Article 5 :**

M. le Commissaire de Police,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,  
M. le Chef de Service de la Police Municipale,  
M. le Directeur Général des Services,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit : A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Montmorency, le 19/3/2025.

Jean-Pierre DAUX

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux  
télécommunications et du bâtiment

## Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

MAIRIE DE MONTMORENCY **Gestionnaires des réseaux routiers**

### Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : TERCA Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 3 A 5 RUE LAVOISIER  
Code postal 7 7 4 0 0 Localité : LAGNY SUR MARNE Pays : FRANCE  
Téléphone 0 1 6 0 0 7 5 6 0 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :       
Courriel : ..... travaux @ terca.fr

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ANGELIQUE CALLOUET Prénom : ENEDIS  
Adresse Numéro 33 Extension : ..... Nom de la voie : .....  
BOULEVARD GABRIEL PERI  
Code postal 9 5 1 1 0 Localité : SANNOIS Pays : FRANCE  
Téléphone 0 6 7 3 4 9 3 6 0 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :       
Courriel : ..... angelique.callouet @ enedis.fr

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 16 RUE DE L'ERMITAGE  
Code postal 9 5 1 6 0 Localité : Montmorency

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : ... CREATION D'UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE SUR TROTTOIR POUR LE COMPTE D'ENEDIS  
Date prévue de début des travaux : 31/03/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 25

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 25 de début de réglementation 31/03/2025  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue 0  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) 0

**Interdiction de :**

**Circuler**

Véhicules légers

poids lourds

**Stationner**

véhicules légers

poids lourds

**Dépasser**

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 0 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

DEMANDE DE 3 PLACES DE STATIONNEMENT POUR NOS ENGINES PRES DE LA ZONE DE TRAVAUX.

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : TOLLITE ..... Prénom : OLIVIER.....

Dénomination : ..... Représenté par : TERCA.....

Adresse Numéro : 3 ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
RUE LAVOISIER.....

Code postal 77400 ..... Localité : LAGNY SUR MARNE ..... Pays : FRANCE.....

Téléphone 0160075605 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : ..... travaux @ terca.fr.....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 27 - 02 - 2025

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....